



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

LES ORGANISMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN HAUTS-DE-FRANCE

Les effets de la loi « pour la liberté de choisir
son avenir professionnel » en Hauts-de-France

État de l'offre au 16 septembre 2021

Bilan pédagogique et financier 2019

Pôle 2EC



Synthèse

Au 16 septembre 2021, 5 454 organismes de formation sont référencés en Hauts-de-France dont plus de la moitié dans le département du Nord.

Le marché de la formation professionnelle est un secteur relativement dynamique, porté notamment par un nombre important de nouveaux prestataires de formation, principalement privés (indépendants, autoentrepreneurs, sociétés). Ce marché est également marqué par un fort renouvellement des organismes, les deux tiers des prestataires ayant une ancienneté inférieure à 10 ans.

Durant l'année 2019, près de 1,6 million de stagiaires ont été formés dont 210 674 personnes en recherche d'emploi et 48 234 apprentis, pour 85 millions d'heures stagiaires. Malgré la baisse du nombre de personnes en recherche d'emploi formées (-4,2 %), le nombre de stagiaires reste stable par rapport à 2018, les particuliers à leurs propres frais et les apprentis étant en augmentation. La durée moyenne des formations est de 53,2 heures contre 44 heures en France métropolitaine, celle chez les personnes en recherche d'emploi étant deux fois plus élevée (104,7 heures contre 88,3 heures au niveau national).

En termes de contenus, les formations certifiantes sont désormais majoritaires. Les spécialités les plus représentées en nombre d'heures sont les formations générales, la santé, le travail social, le commerce-vente et la sécurité des biens et des personnes.

Le chiffre d'affaire global dépasse 1 milliard d'euros en 2019 en Hauts-de-France et représente 6,3 % du chiffre d'affaires du marché de la formation professionnelle de France métropolitaine. En région, il

est en nette augmentation par rapport à 2018 (+27,5 % contre 10,4 % en métropole). On observe à la fois une augmentation des fonds publics (+48,7 %) et des fonds privés (+11,2 %). Celle-ci s'explique par le fait que le plan d'investissement dans les compétences (PIC) démarré fin 2018, prévoit à compter de 2019 une forte augmentation des fonds publics en faveur de la formation des personnes en recherche d'emploi. Les chiffres d'affaires totaux générés par les organismes privés à but lucratif, privés à but non lucratif et publics et parapublics augmentent, contrairement au chiffre d'affaire des indépendants qui recule.

Par ailleurs, les fonds publics sont perçus en majorité par des organismes publics et para-publics et des organismes privés à but non lucratif. Le chiffre d'affaires moyen des organismes de formation est de 265 979 euros en 2019, soit un tiers de plus en un an. Pour autant, la médiane n'est que de 24 020 euros et témoigne de contrastes importants entre les principales catégories de prestataires.

Le chiffre d'affaire total prévisionnel pour l'année 2020 est quant à lui en nette augmentation par rapport aux années précédentes, notamment entre 2019 et 2020 où on enregistre une évolution annuelle de +51,5 %. Celle-ci provient notamment des fonds mutualisés qui augmentent de 212,4 % finançant tous les dispositifs d'apprentissage et d'alternance, le compte personnel de formation (CPF) et le plan de développement des compétences pour les entreprises de moins de 50 salariés.

LES ORGANISMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN HAUTS-DE-FRANCE

Les effets de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » en Hauts-de-France

État de l'offre au 16 septembre 2021 et bilan pédagogique et financier 2019

Directeur de la publication : Patrick Olivier

Rédacteur en chef : Nathalie Delattre, Éric Deroo et Louise Obein

Rédacteur : Maxence Lemasson

Collaborations : Hervé Leroy et Alain Dehouck ; le Service régional de contrôle

Graphisme : Gilles Vidal

LES ÉTUDES DE LA DIRECCTE - N°10 - NOVEMBRE 2022

ISSN 2966-9626

Contexte réglementaire :

La formation professionnelle est un marché ouvert, pour lequel aucune condition juridique particulière n'est imposée pour exercer une activité. Depuis la loi du 6 septembre 2018, la formation professionnelle est ouverte aux actions de formation en apprentissage.

Les organismes de formation sont néanmoins soumis à certaines obligations administratives, dont la certification qualité auprès d'un organisme certificateur pour accéder aux fonds publics et/ou mutualisés depuis le 1er janvier 2022. Les prestataires de formation déposent une déclaration d'activité (dématérialisée depuis 2021) auprès du préfet de région (DREETS/service régional de contrôle – article L6351-1 du code du travail) et transmettent chaque année le bilan pédagogique et financier relatif à leur activité (article L6352-11).

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit dans son article 6 une obligation de certification, par un organisme tiers, des organismes réalisant des actions concourant au développement des compétences sur la base d'un référentiel national unique, s'ils veulent bénéficier de fonds publics ou mutualisés (financement par un opérateur de compétences, par la commission mentionnée à l'article L. 6323-17-6, par l'État, par les régions, par la Caisse des dépôts et consignations, par Pôle emploi ou par l'Agefiph).

Au 1^{er} janvier 2022, la certification qualité est obligatoire pour tous les prestataires d'actions concourant au développement des compétences qui souhaitent accéder aux fonds publics et mutualisés ; la marque Qualiopi concerne donc tous les prestataires, y compris les formateurs indépendants, dispensant des actions :

- de formation
- de bilans de compétences
- permettant de faire valider les acquis de l'expérience
- de formation par apprentissage

Par ailleurs, les procédures d'accès à certains dispositifs comme le compte personnel de formation sont désormais dématérialisées via la mise en œuvre par la caisse des dépôts et des consignations du site internet dédié. Ces dispositions modifient notablement la structuration du marché de la formation professionnelle et s'inscrivent dans un calendrier portant jusqu'à 2022. Il est donc important de suivre ces évolutions tout au long des prochaines années.

La demande de déclaration d'activité « primo-déclarant » peut être refusée sous des conditions de forme et/ou de fond tenant à la complétude du dossier et à l'examen de l'action de formation et de son objectif professionnel. Lorsqu'il y a défaut de transmission du bilan pédagogique et financier ou en l'absence d'activité de formation (état néant), les organismes de formation deviennent alors caducs et perdent leur numéro de déclaration d'activité ainsi que leur référencement comme organisme de formation. En 2020, 370 prestataires ont été radiés pour ces motifs en Hauts-de-France.

Depuis 2011, l'offre de formation professionnelle est publique (article L6351-7-1 du code du travail). La liste des prestataires de formation recensant l'ensemble des organismes déclarés et à jour de leur obligation administrative est accessible en open data :

<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/liste-publique-des-organismes-de-formation-l-6351-7-1-du-code-du-travail>

Cette liste, actualisée quotidiennement, comporte des renseignements relatifs à la raison sociale de l'organisme, son identification, ses effectifs, aux actions de formation dispensées et au nombre de stagiaires. Enfin, l'État exerce un contrôle administratif et financier sur les prestataires de formation dans le cadre d'une procédure contradictoire. Les contrôles peuvent se dérouler sur place et/ou sur pièces. En 2020, le contrôle a concerné pour l'ensemble du champ de compétences du service régional de contrôle, une masse financière de 6 175 508 € pour 63 procédures de contrôles, dont 46 organismes de formation.

La certification Qualiopi, l'un des labels du Ministère du travail pour accéder aux fonds publics est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2022. Avant cette date, l'accès aux fonds publics était conditionné par le système Datadock, géré par les organismes gestionnaires des fonds (OPCO). Les derniers chiffres donnés par le bilan pédagogique au titre de l'exercice 2021 qui s'est clos au 31 mai 2022 indiquent qu'ils sont 2 104 organismes de formation à être certifiés sur un total de 6 053 organismes de formation actifs en juillet 2022.

Focus sur la télé-déclaration d'activité :

En 2021, l'État simplifie les démarches pour la déclaration d'activité et propose de la réaliser en ligne via l'application « *Mon activité formation* ». La télé-déclaration remplace l'envoi du formulaire Cerfa au service régional de contrôle de la DREETS Hauts-de-France et des pièces justificatives qui l'accompagnent.

Cette déclaration est une obligation pour toute personne qui réalise des prestations de formation professionnelle continue au sens de l'article L. 6313-1 du code du travail. L'organisme de formation doit ainsi déposer : « [...] auprès de l'autorité administrative une déclaration d'activité, dès la conclusion de la première convention de formation professionnelle ou du premier contrat de formation professionnelle, conclus respectivement en application des articles L. 6353-2 et L. 6353-3. ». Cette déclaration ne constitue pas un agrément délivré par l'État. Chaque année ces organismes retracent leurs activités conduites dans un bilan pédagogique et financier (BPF).

Depuis le début de l'année 2022, 81 % des dossiers sont réalisés via la télé-procédure.

Sources et champ :

Les données de cette étude sont issues de deux sources d'information du service régional de contrôle de la DREETS :

- L'état de l'offre de formation professionnelle au 16 septembre 2021 établi à partir de la déclaration d'activité des organismes de formation.
- Les éléments d'activité et financiers provenant des bilans pédagogiques et financiers transmis par les organismes de formation (OF), les dernières données consolidées étant celles de l'année 2019.

Le champ porte sur les organismes dont le siège social est situé en Hauts-de-France. Ainsi, un centre de formation en Hauts-de-France dont le siège est installé dans une autre région ne figure pas dans les données présentées. Par exemple, l'agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) n'a plus de siège régional depuis 2016. Inversement, les données de l'ensemble des centres de formation d'un siège social implanté en Hauts-de-France sont comprises dans cette étude, quand bien même les centres de formation ne sont pas situés dans la région.

Définitions :

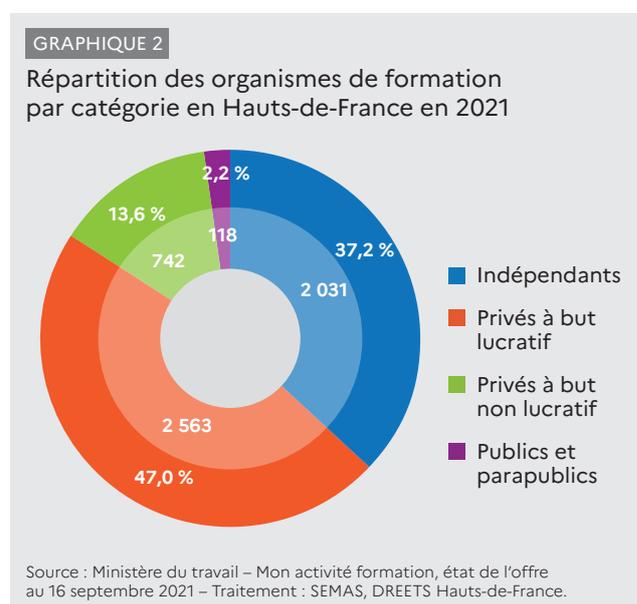
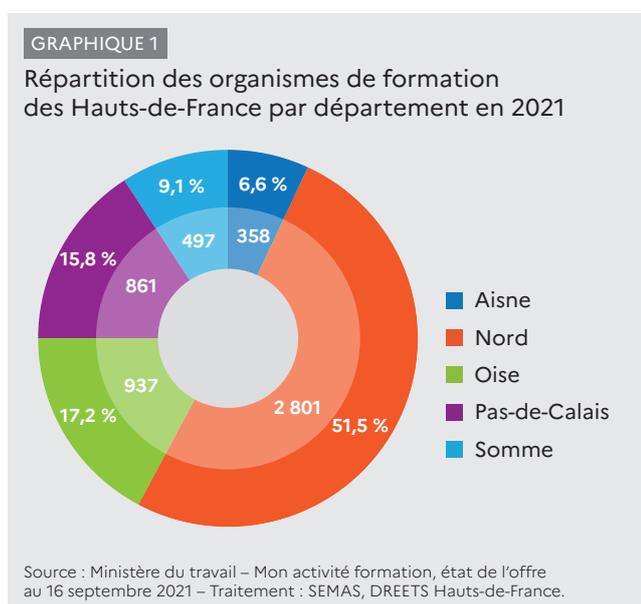
Le **chiffre d'affaire** est la somme des montants des ventes de produits et de prestations de services réalisées par une entreprise au cours d'un exercice comptable (le plus souvent d'une durée d'un an). Les chiffres d'affaires mentionnés ici sont uniquement ceux issus des activités de formation des organismes, ces derniers pouvant avoir d'autres activités que la formation professionnelle.

Un **stagiaire** correspond à un individu suivant un stage ; une même personne suivant plusieurs stages correspond donc à plusieurs stagiaires.

Une majorité d'organismes de formation implantés dans le département du Nord et sous statut privé

Le nombre d'organismes de formation en Hauts-de-France référencés et actifs au 16 septembre 2021 est de 5 454¹, dont une majorité est située dans le département du Nord (graphique 1). On compte 541 organismes de formation référencés et actifs de plus qu'au 11 septembre 2020, soit une augmentation annuelle de 11 %. La région compte 5,2 % des organismes actifs de France métropolitaine, tandis que l'Île-de-France en concentre 28,7 %. Elle se classe au 6e rang parmi les 12 régions de province, son poids étant proche de celui des Pays-de-la-Loire et du Grand Est (respectivement 4,6 % et 5,7 % des organismes actifs de métropole).

Selon leur catégorie, les organismes de formation sont de statuts privés - indépendants, privés à but lucratif (sociétés) ou privés à but non lucratif (associations) - ou de statut publics - publics et para-publics. Parmi les 5 454 organismes de formation référencés, 97,8 % sont privés dont près de la moitié sous statut privé à but lucratif (graphique 2). Seulement 118 organismes sont publics ou para-publics.



Avec l'intégration de l'apprentissage dans l'offre de formation depuis septembre 2018, les organismes qui engagent des actions de formation en apprentissage doivent désormais se déclarer comme centres de formation des apprentis (CFA). Parmi les organismes actifs au 16 septembre 2021, 122 sont référencés

comme CFA en Hauts-de-France toutefois aucun CFA d'entreprise n'est référencé dans la région. Les CFA existants avant 2018 doivent se mettre en conformité, au 1^{er} janvier 2022, avec la loi dite « avenir professionnel », en remplissant deux conditions : devenir un organisme de formation et obtenir la certification qualité.

¹ Selon l'état de l'offre de formation. D'ici la fin 2021, certains d'entre eux pourront être rendus caducs par la DREETS pour non-transmission de leur bilan pédagogique et financier de l'exercice 2020.

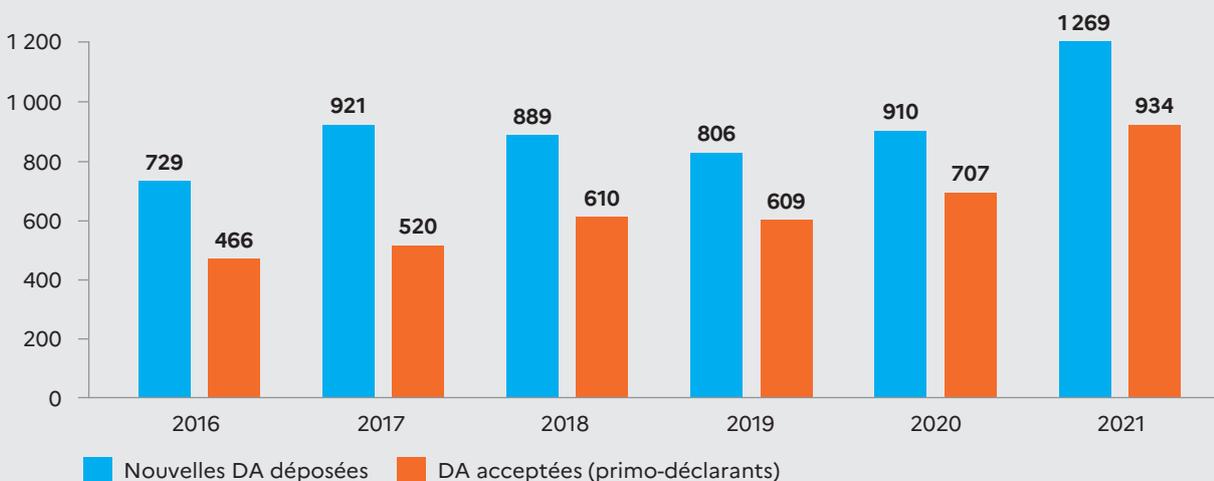
Un renouvellement important et une faible ancienneté des organismes

Le nombre d'organismes de formation est en constant renouvellement. En effet, le marché de la formation professionnelle est un marché ouvert en perpétuel mouvement avec des entrées (déclarations d'activité) et des sorties (cessations, caducités, radiations). Le nombre d'organismes primo-déclarants est important sur les dernières années. Ainsi, entre 2016 et 2020, 4 255 dossiers de déclarations d'activité (DA) ont été déposés parmi lesquels 2 912 ont été acceptés par

le service de contrôle (graphique 3). Après un pic en 2017, le nombre de DA déposées a décliné entre 2018 et 2019 avec d'augmenter à nouveau depuis 2020 pour atteindre, en 2021, un record de nouvelles DA déposées. Le nombre de DA acceptées poursuit, quant à lui, son augmentation linéaire contrairement aux DA déposées. Malgré la crise sanitaire, l'année 2020 n'a pas été affectée : il n'y a pas eu d'arrêt de création des organismes de formation, ni d'effondrement administratif.

GRAPHIQUE 3

Nouvelles déclarations d'activité déposées et acceptées en Hauts-de-France entre 2016 à 2021



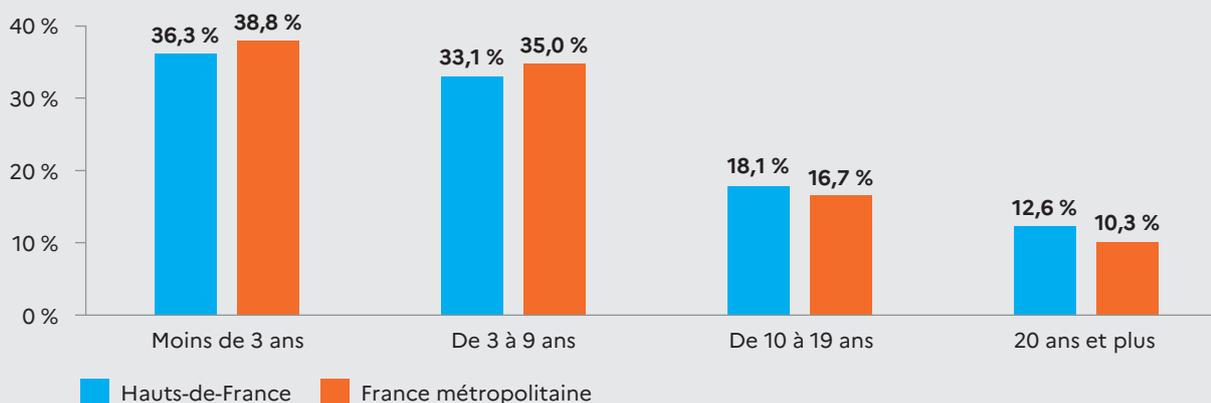
Source : Ministère du travail – Traitement manuel du Service régional de contrôle, DREETS Hauts-de-France

Parmi les 5 454 organismes de formation référencés au 16 septembre 2021, 36,3 % ont moins de 3 ans et 69,4 % moins de 10 ans d'ancienneté ; à l'opposé 12,6 % sont présents depuis plus de 20 ans (graphique 4). L'ancienneté moyenne d'un organisme de formation est de 8 ans, en baisse par rapport à celle des organismes référencés comme actifs un an plus tôt (-0,8 année).

La France métropolitaine compte une part encore plus importante d'organismes de création récente : 38,1 % ont moins de 3 ans et 73,1 % moins de 10 ans. L'ancienneté moyenne des organismes de formation de métropole est de 7,9 ans.

GRAPHIQUE 4

Répartition des organismes de formation par ancienneté en 2021



Source : Ministère du travail – Mon activité formation, état de l'offre au 16 septembre 2021 – Traitement : SEMAS, DREETS Hauts-de-France

Un nombre de stagiaires légèrement moindre en 2019

Selon les bilans pédagogiques et financiers de l'année 2019 renseignés par les organismes de formation, 1,6 million de stagiaires ont été formés en Hauts-de-France pour un nombre d'heures de formation de 85 millions.

Le nombre de salariés formés a baissé de 2 % (-20 463) en 2019, bien que le nombre de particuliers soit en hausse (+15 000), en raison notamment de l'entrée en vigueur de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel qui réforme le compte personnel de formation (CPF). Les autres stagiaires sont en baisse de plus de 13,7 % (-37 000) par rapport à l'année 2018.

Le nombre de personnes en recherche d'emploi formées est en légère baisse (-4 % soit -9 242). La forte baisse de l'année 2018 s'explique par un niveau élevé en 2016 et 2017, lié à la mise en œuvre du plan « 500 000 formations supplémentaires ». En 2019, le plan d'investissement dans les compétences (PIC) est mis en place, prévoyant une forte progression des entrées en formation des personnes en recherche d'emploi dans les prochaines années.

Toutefois, l'intégration de l'apprentissage dans le champ de la formation professionnelle modifie la structure de répartition des stagiaires et des heures

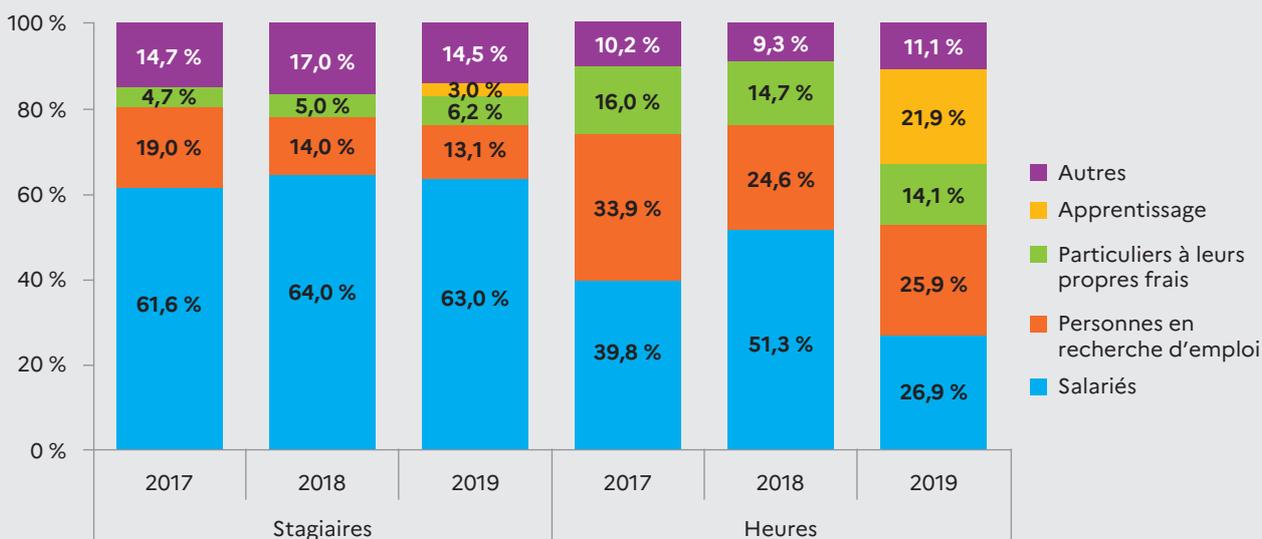
de formation par catégorie de stagiaires formés par les organismes de formation. En effet, la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a profondément réformé l'apprentissage pour le développer massivement à tous les niveaux de qualification. En 2019, la part du nombre d'apprentis en Hauts-de-France est de 3 %.

Au final, en 2019, la part de salariés parmi les stagiaires est de 63 % et celle des personnes en recherche d'emploi est de 13,2 % (graphique 5). En France métropolitaine, ces dernières ne représentent que 6,9 % des stagiaires.

Depuis le 1er janvier 2019, les heures figurant sur le CPF se transforment automatiquement en euros. Le taux de conversion est fixé par décret et correspond « à la moyenne des coûts horaires de formation constatés ». Pour les personnes moins qualifiées, le montant annuel cumulé est plus élevé, tout comme le plafond réglementé. En termes de volumes d'heures, la répartition varie sensiblement : les salariés ont suivi 26,9 % des heures de formation et les personnes en recherche d'emploi 25,9 %. Les apprentis ont suivi quant à eux 21,9 % des heures de formation.

GRAPHIQUE 5

Répartition des stagiaires et des heures de formation par catégorie de stagiaires formés entre 2017 et 2019 par les organismes de formation des Hauts-de-France



Source : Ministère du travail – Mon activité formation, bilans pédagogiques et financiers – Traitement : SEMAS, DREETS Hauts-de-France.

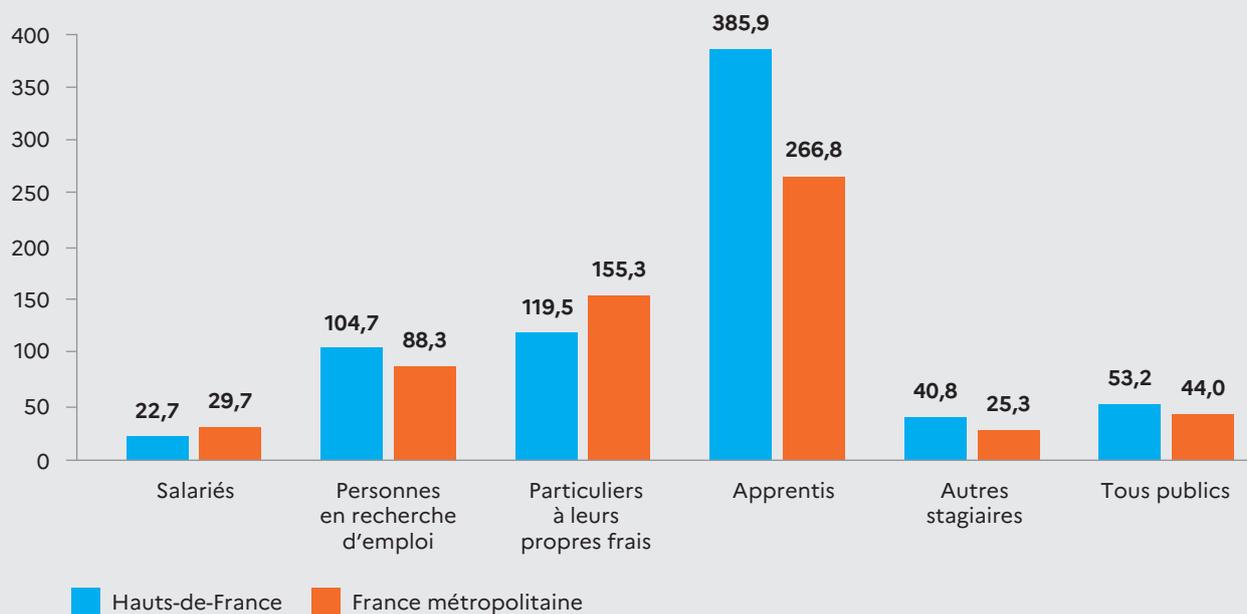
Tout public confondu, la durée moyenne des formations est de 53,2 heures en 2019 (soit 13,2 heures de plus sur un an), tandis qu'en France, on comptabilise une durée moyenne de 44 heures (graphique 6). Dans la région, cette durée a augmenté de près de 10 heures ces 4 dernières années, avec des fluctuations annuelles.

La durée moyenne des formations est en-dessous de la moyenne chez les salariés (22,7 heures) tandis qu'elle augmente nettement chez les autres stagiaires (40,8 heures contre 25,4 heures en 2018).

Comparativement au niveau national, la durée moyenne des formations en Hauts-de-France est plus élevée chez les personnes en recherche d'emploi. Elle est inférieure à la moyenne nationale chez les particuliers mais bien plus élevée chez les apprentis avec une durée moyenne des formations dans cette catégorie de 385,9 heures en 2019.

GRAPHIQUE 6

Durée moyenne des formations par catégorie de stagiaires en 2019



Source : Ministère du travail – Mon activité formation, bilans pédagogiques et financiers – Traitement : SEMAS, DREETS Hauts-de-France.

Une minorité de formations certifiantes

Concernant les types de formation, plus des trois quarts des stagiaires ont suivi une formation relevant de l'initiation, du perfectionnement, de la pré-qualification, de la remise à niveau ou de la maîtrise des savoirs de base (« autres formations professionnelles ») (tableau 1).

Les stagiaires ayant suivi une formation visant un diplôme ou un titre professionnel inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) représentent 15,3 % de l'ensemble des stagiaires en 2018, et 58,2 % des heures de formation.

TABLEAU 1

Répartition des stagiaires et des heures par type de formation suivie en Hauts-de-France en 2019 ²

Types de formations	Répartition des stagiaires	Répartition des heures
Formations visant un diplôme ou un titre professionnel inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)	15,3 %	58,2 %
<i>Dont de niveau 6 à 8 (Licence, Master, diplôme d'ingénieur, Doctorat...)</i>	2,8 %	16,8 %
<i>Dont de niveau 5 (BTS, DUT, écoles de formation sanitaire et sociale...)</i>	2,0 %	13,7 %
<i>Dont de niveau 4 (BAC professionnel, BT, BP, BM...)</i>	2,3 %	9,2 %
<i>Dont de niveau 3 (BEP, CAP...)</i>	4,4 %	15,0 %
Actions d'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience	1,1 %	0,5 %
Bilans de compétences	0,6 %	0,2 %
Autres formations professionnelles	74,1 %	34,8 %

Source : Ministère du travail – Mon activité formation, bilans pédagogiques et financiers – Traitement : SEMAS, DREETS Hauts-de-France.

Près d'un stagiaire sur cinq formé sur la sécurité des biens et des personnes

Parmi les spécialités de formation les plus suivies en nombre d'heures en 2019 : les formations générales, la santé, le travail social, le commerce-vente et la sécurité des biens et des personnes figurent en haut du classement (graphique 7). Leur ordre ayant évolué, les cinq premières spécialités diffèrent par rapport à l'étude précédente ³. Certaines spécialités de formations nécessitant des durées assez longues représentent une part relativement

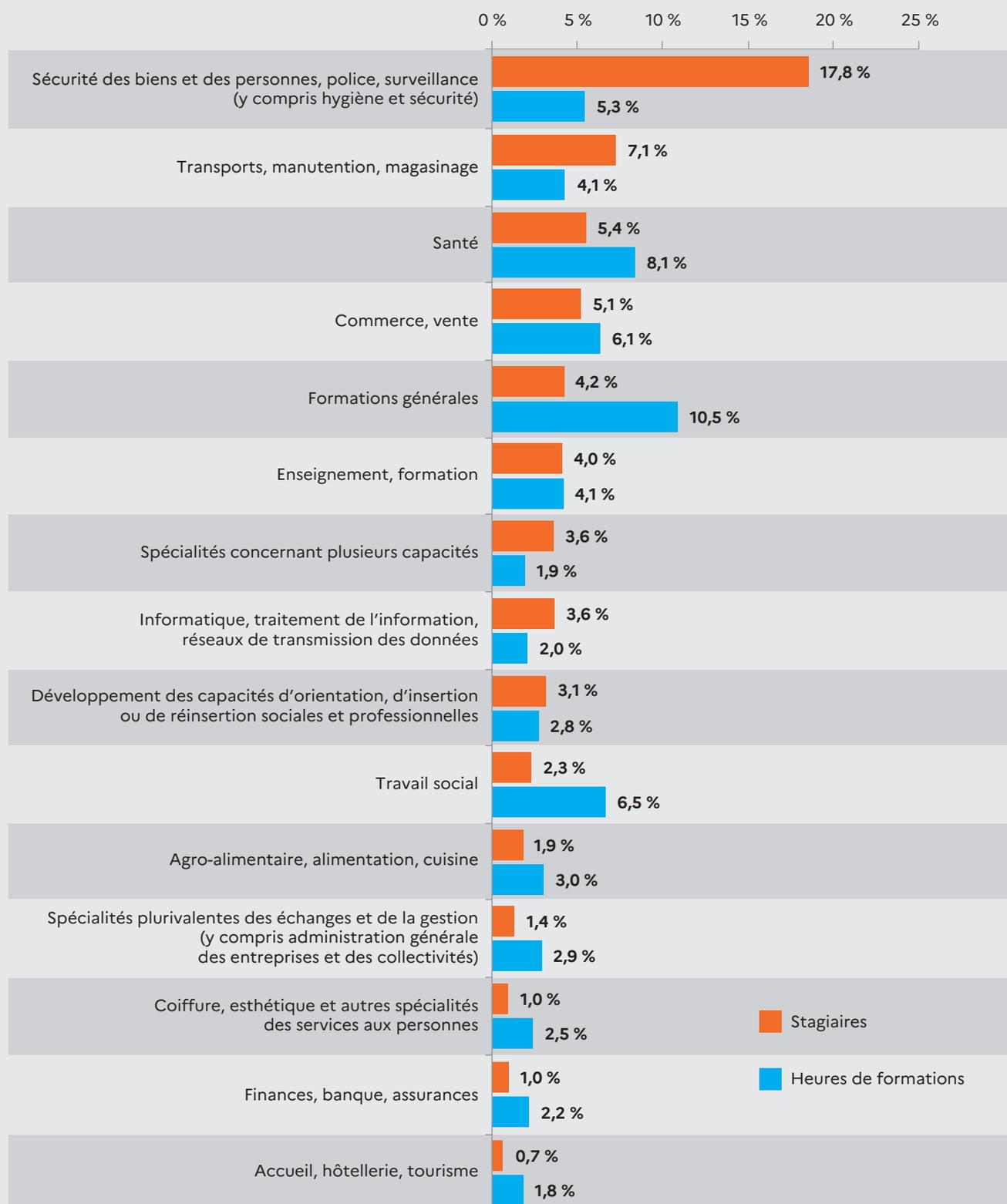
importante : c'est le cas particulièrement des formations générales qui représentent 4,2 % des inscrits stagiaires pour 10,5 % des heures de formation. À l'inverse, 17,8 % des stagiaires ont suivi une formation relative à la sécurité des biens et des personnes ; cette spécialité regroupant des formations plus courtes représente 5,3 % des heures de formation.

² Contrairement à l'année précédente, les « formations visant une certification et/ou une habilitation inscrite à l'inventaire de la CNCP » et les « formations visant un certificat de qualification professionnelle (CQP) non inscrit au RNCP » ne sont plus indiquées dans la répartition des stagiaires et des heures par type de formation, en raison notamment de données nulles pour l'année 2019.

³ L'étude précédente basée sur le bilan pédagogique et financier de l'année 2018 est à retrouver sur le site de la Dreets : <https://hauts-de-france.dreets.gouv.fr/Les-organismes-de-formation-professionnelle-en-Hauts-de-France-18649>

GRAPHIQUE 7

Répartition des heures de formation et de stagiaires selon les 15 spécialités les plus fréquentes* en Hauts-de-France en 2019



* Spécialités les plus fréquentes en nombre d'heure, à l'exclusion des spécialités identifiées en « 999 – Autres » dans le bilan pédagogique et financier.

Source : Ministère du travail – Mon activité formation, bilan pédagogique et financier 2019 – Traitement : SEMAS, DREETS Hauts-de-France

Un chiffre d'affaires concentré dans une minorité d'organismes de formation

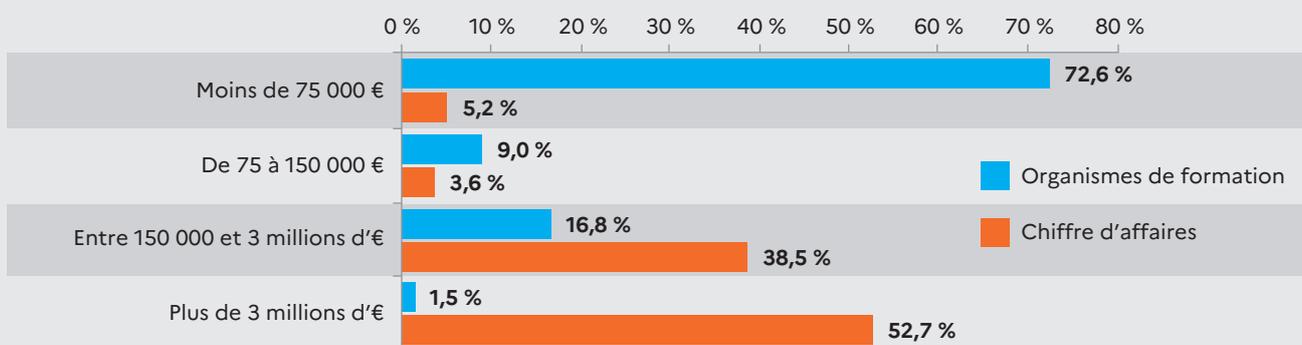
Selon le bilan pédagogique et financier de l'année 2019, le montant annuel total du chiffre d'affaires des organismes de formation des Hauts-de-France dépasse 1 milliard d'euros, soit 6,3 % du chiffre d'affaires de France métropolitaine (16,8 milliards d'euros).

Les organismes de formation ont toutefois des volumes d'activité très différents. Une large majorité est de dimension modeste : plus des trois quarts des 5 454 organismes ayant déclaré une activité en 2019 ont un chiffre d'affaires inférieur à 75 000 € (graphique 8), dont 186 ayant déclaré un chiffre d'affaires nul.

Les organismes de formation ayant au moins 150 000 € de chiffre d'affaires représentent 16,8% des organismes et 38,5% du chiffre d'affaires (soit 669 organismes). Parmi 60 organismes, soit 1,5% du nombre d'organismes de formation en région ont un chiffre d'affaires supérieur à 3 millions d'euros, et ils pèsent 52,8 % de l'ensemble des organismes de la région. Cette concentration est encore plus forte au niveau national : les organismes dont le chiffre d'affaires dépasse les 3 millions d'euros représentent 0,8 % du total réalisant 49,8 % du chiffre d'affaires.

GRAPHIQUE 8

Répartition des organismes de formation et du chiffre d'affaires par tranche de chiffre d'affaires des organismes en Hauts-de-France en 2019



Source : Ministère du travail – Mon activité formation, bilan pédagogique et financier 2019 – Traitement : SEMAS, DREETS Hauts-de-France

Seule une partie des organismes de formation déclare la formation professionnelle comme activité principale ⁴ : c'est le cas de 27,7 % des organismes dans la région en 2019. Par ailleurs, la formation constitue la totalité

du chiffre d'affaires - et donc l'activité unique - pour 15,8 % des organismes. Parmi ces derniers, 59,2 % (soit 373 organismes) ont un chiffre d'affaires inférieur à 75 000 €.

⁴ Identifiée par le code NAF 8559A : formation continue d'adultes. Avec l'intégration de l'apprentissage prévue par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, il ne s'agira à terme plus seulement de « formation continue » mais plus largement de formation professionnelle.

Des contrastes importants selon les types d'organismes

Le chiffre d'affaire moyen des organismes de formation en région Hauts-de-France est de 265 979 € en 2019 (224 128 € en France métropolitaine) (tableau 2). Il est cependant très variable selon le type d'organisme : celui des indépendants est le plus faible (38 400 €) à l'opposé des organismes publics et para-publics le plus élevé (221 618 074 €). Le chiffre d'affaires moyen des organismes privés à but lucratif (246 655 €) est plus proche de la moyenne tout type confondu tandis que celui des organismes privés à but non lucratif (468 539 €) dépasse largement la moyenne.

En Hauts-de-France, le chiffre d'affaires médian s'élève quant à lui à 24 020 € en 2019 (19 500 € au niveau national). La moitié des organismes génère donc moins de 24 020 € de chiffre d'affaires et l'autre moitié davantage, ce qui témoigne de la grande disparité au sein des organismes. Si l'on ordonne les organismes de formation selon leurs chiffres d'affaires et qu'on les répartit en quatre groupes d'effectifs égaux, le quart des organismes présentant les

chiffres d'affaires les plus élevés (supérieur à 91 806 €) ont un chiffre d'affaires plus de 21 fois plus élevé que le quart des organismes aux chiffres d'affaires les plus faibles (4 200 €).

Entre 2018 et 2019, le chiffre d'affaire moyen progresse de 61 414 € soit une hausse de 30 %. Les évolutions par type d'organismes varient également : le chiffre d'affaires moyen des organismes indépendants a diminué de 0,7 %, celui des organismes privés à but lucratif augmente de 7,8 %, tout comme ceux des organismes privés à but non lucratif (+51,4%) et des organismes publics et para-publics (+66,7 %).

Le chiffre d'affaires global des organismes privés à but non lucratif augmente de 51,4 % par rapport à l'année 2018 et de 46,3% par rapport à l'année 2019.

TABEAU 2

Répartition des organismes de formation ayant déclaré une activité, chiffre d'affaires par type d'organisme de formation en Hauts-de-France en 2019

	Organismes de formation		Chiffre d'affaires (CA)		CA Moyen	
	Nombre	Evolution annuelle	En euros	Evolution annuelle	En euros	Evolution annuelle
Indépendants	1 271	+4,5 %	48 806 083	-0,7 %	38 400	-4,9 %
Privés à but lucratif	1 935	-4,2 %	477 277 799	+7,8 %	246 655	+12,5 %
Privés à but non lucratif	659	-6,3 %	308 767 419	+51,4 %	468 539	+61,5 %
Publics et para-publics	107	-4,5 %	221 618 074	+66,7 %	2 071 197	+74,5 %
Ensemble	3 972	-2,0 %	1 056 469 375	+27,5 %	265 979	+30,0 %

Source : Ministère du travail – Mon activité formation, bilan pédagogique et financier 2019 – Traitement : SEMAS, DREETS Hauts-de-France

Une augmentation significative des fonds publics et des fonds privés en 2019

Le chiffre d'affaires total des organismes de la région en 2019 de plus d'1 milliard d'euros est en progression de 27,5 % par rapport à l'année 2018. On constate une hausse de plus de 100 millions d'euros des fonds publics, de 42,2 millions d'euros pour les fonds privés et de 62,9 millions d'euros pour les fonds mutualisés dont les contributions proviennent des opérateurs de compétences ⁵. Les autres produits au titre de la

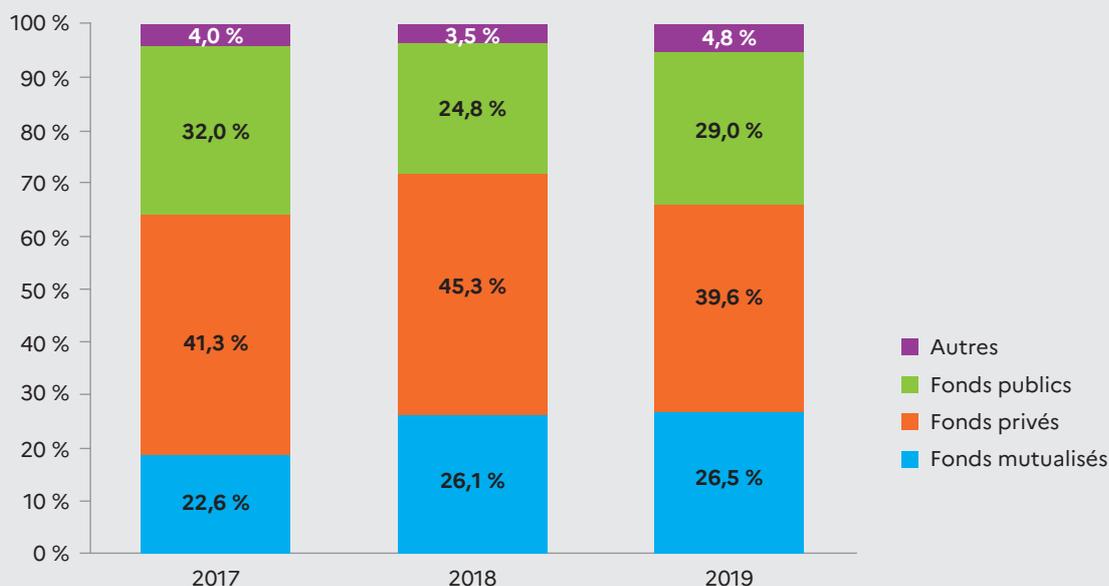
formation professionnelle augmentent de 21,9 millions d'euros.

Sur l'ensemble des fonds reçus entre 2018 et 2019, la part des fonds publics est passée de 24,9 % à 29 %, alors que la part des fonds privés a perdu 6 points (39,6 % en 2019).

⁵ En 2019, les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) sont remplacés par les opérateurs de compétences (OPCO). La liste des 11 OPCO a été publiée au Journal officiel le 29 mars 2019.

GRAPHIQUE 9

Montant et répartition par origine des fonds perçus par les organismes de formation des Hauts-de-France entre 2017 et 2019



Source : Ministère du travail – Mon activité formation, bilan pédagogique et financier 2019 – Traitement : SEMAS, DREETS Hauts-de-France

Les fonds publics augmentent de 48,7% par rapport à l'année 2018, provenant essentiellement de l'arrivée de l'apprentissage dans le champ de la formation professionnelle (tableau 3). Concernant les fonds privés, leur augmentation de 11,2 % provient essentiellement des contrats conclus avec des personnes à titre individuel et à leurs frais ainsi que d'autres organismes.

Certains produits générés par les dispositifs financés par les fonds mutualisés (+29,0 %) sont en nette augmentation à l'image des congés individuels de formation et des projets de transition professionnelle (+7,7%), des dispositifs spécifiques pour les personnes en recherche d'emploi (+18,7 %). L'arrivée en 2019 de l'apprentissage, de l'alternance et des dispositifs spécifiques pour les travailleurs non-salariés contribue à cette augmentation des produits. L'augmentation des

fonds pour des formations dispensées dans le cadre du compte personnel de formation se poursuit en 2019 (+7,7 %) ; leur montant est passé de 22,4 millions d'euros à 24,2 millions d'euros en 2019. Les 465 organismes de formation ayant perçu ces fonds représentent 11,7% des organismes de la région ayant déclaré une activité en 2019, ils n'étaient 399 à déclarer des fonds issus du CPF en 2018 et 336 en 2017.

Les fonds publics, très largement consacrés à la formation de publics spécifiques et notamment des personnes en recherche d'emploi sont en forte hausse (+48,7 %) à l'exception des fonds en provenance de Pôle emploi (-3,1 %). Cette évolution s'explique par la première année de pleine mise en exécution du plan d'investissement dans les compétences. Le Conseil régional reste néanmoins le principal financeur public.

TABLEAU 3

Montant des produits de la formation professionnelle perçus par les organismes de formation des Hauts-de-France en 2019

	Montant en 2019	Montant en 2018	Evolution annuelle
Fonds privés	418 348 137	376 136 527	+11,2 %
<i>Dont produits provenant des entreprises pour la formation de leurs salariés</i>	249 064 774	251 793 585	-1,1 %
<i>Dont produits provenant de contrats conclus avec des personnes à titre individuel et à leurs frais</i>	91 119 215	69 386 729	+31,3 %
<i>Dont produits provenant de contrats conclus avec d'autres organismes de formation (y compris CFA)</i>	78 164 148	48 865 065	+60,0 %
<i>Dont produits provenant des fonds d'assurance formation des non-salariés</i>	0	6 091 148	nd
Fonds provenant des organismes gestionnaires (anciennement mutualisés)	279 760 531	216 847 501	+29,0 %
<i>Dont produits provenant des organismes gestionnaires des fonds de la formation professionnelle pour des actions dispensées dans le cadre des contrats de professionnalisation</i>	64 449 876	64 546 895	-0,2 %
<i>Dont produits provenant des organismes gestionnaires des fonds de la formation professionnelle pour des actions dispensées dans le cadre des congés individuels de formation et des projets de transition professionnelle</i>	16 081 015	20 442 909	-21,3 %
<i>Dont produits provenant des organismes gestionnaires des fonds de la formation professionnelle pour des actions dispensées dans le cadre du compte personnel de formation</i>	24 231 057	22 483 779	+7,7 %
<i>Dont produits provenant des organismes gestionnaires des fonds de la formation professionnelle pour des actions dispensées dans le cadre des dispositifs spécifiques pour les personnes en recherche d'emploi</i>	16 521 099	13 921 733	+18,7 %
<i>Dont produits provenant des organismes gestionnaires des fonds de la formation professionnelle pour des actions dispensées dans le cadre du plan de développement des compétences ou d'autres dispositifs</i>	71 007 195	95 452 185	-25,6 %
<i>Dont produits provenant des organismes gestionnaires des fonds de la formation professionnelle pour des actions dispensées dans le cadre des contrats d'apprentissage</i>	79 161 866	0	nd
<i>Dont produits provenant des organismes gestionnaires des fonds de la formation professionnelle pour des actions dispensées dans le cadre de la promotion ou de la reconversion par alternance</i>	1 150 051	0	nd
<i>Dont produits provenant des organismes gestionnaires de fonds de la formation professionnelle pour des actions dispensées dans le cadre des dispositifs spécifiques pour les travailleurs non-salariés</i>	7 158 372	0	nd
Fonds publics (provenant des pouvoirs publics)	306 757 404	206 302 104	+48,7 %
<i>Dont produits provenant des pouvoirs publics pour la formation de leurs agents (Etat, collectivités territoriales, établissements publics à caractère administratif)</i>	30 355 352	21 753 450	+39,5 %
<i>Dont produits provenant des pouvoirs publics pour la formation de publics spécifiques : Instances européennes</i>	8 197 897	7 105 387	+15,4 %
<i>Dont produits provenant des pouvoirs publics pour la formation de publics spécifiques : Etat</i>	19 945 849	17 906 433	+11,4 %
<i>Dont produits provenant des pouvoirs publics pour la formation de publics spécifiques : Conseils régionaux</i>	180 615 786	95 013 229	+90,1 %
<i>Dont produits provenant des pouvoirs publics pour la formation de publics spécifiques : Pôle emploi</i>	43 798 892	45 221 521	-3,1 %
<i>Dont produits provenant des pouvoirs publics pour la formation de publics spécifiques : Autres ressources publiques</i>	23 843 628	19 302 084	+23,5 %
Autres produits au titre de la formation professionnelle	51 603 303	29 610 327	+74,3 %
Total	1 056 469 375	828 896 459	+27,5 %

Source : Ministère du travail – Mon activité formation, bilan pédagogique et financier 2019 – Traitement : SEMAS, DREETS Hauts-de-France

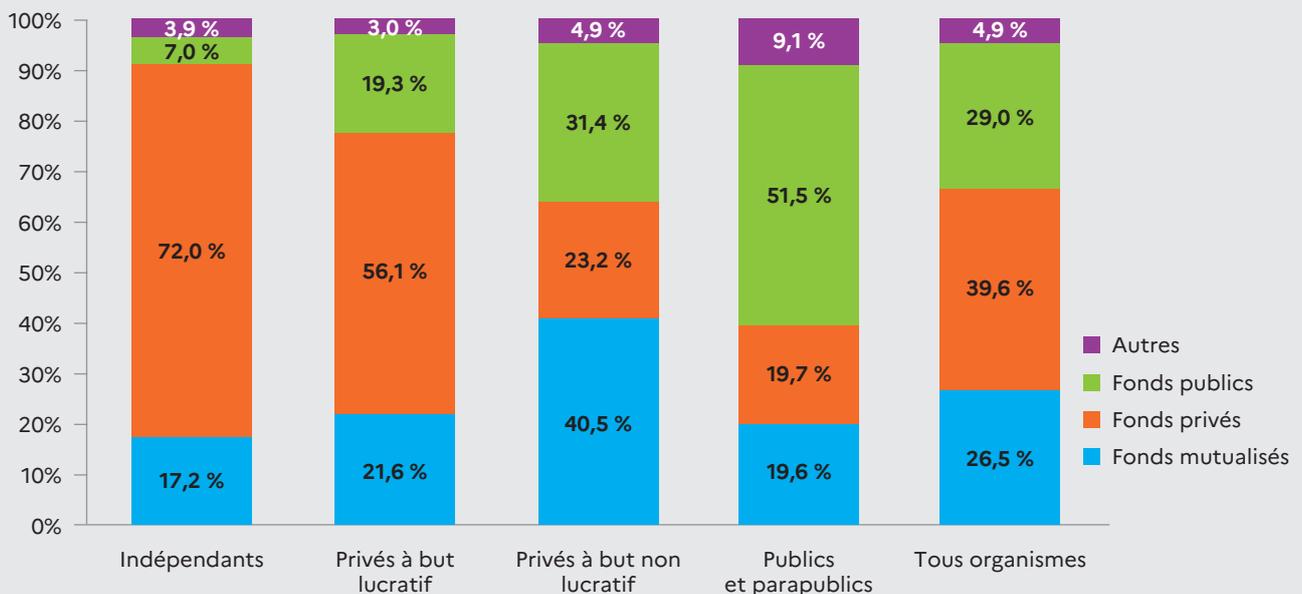
La majorité des fonds publics perçus par un petit nombre d'organismes publics et para-publics et privés à but non lucratif

L'origine des produits se répartit de manière différente selon le type d'organisme de formation : les indépendants et les organismes privés à but lucratif perçoivent majoritairement des fonds privés, tandis que les organismes privés à but non lucratif et surtout les organismes publics et para-publics perçoivent une part

plus importante des fonds publics (respectivement 31,4% et 51,5%, contre 29% en moyenne). Il est à noter que la part des fonds mutualisés augmente pour les organismes privés à but non lucratifs, passant de 30,4% en 2018 à 40,5% en 2019 en raison notamment de la montée en puissance progressive de l'apprentissage.

GRAPHIQUE 10

Répartition de l'origine des fonds par type d'organismes de formation en Hauts-de-France en 2019



Source : Ministère du travail – Mon activité formation, bilan pédagogique et financier 2019 – Traitement : SEMAS, DREETS Hauts-de-France

Pour en savoir plus :

- Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, « La formation professionnelle »
<http://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle>
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, dossier de presse, « Formation professionnelle », février 2018
<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/dossiers-de-presse/article/dossier-de-presse-formation-professionnelle>
- CR2P, Carif-Oref Hauts-de-France, « La réforme de la formation professionnelle »
<http://www.c2rp.fr/la-reforme-de-la-formation-professionnelle>
- DREETS Hauts-de-France, « Les organismes de formation professionnelle en Hauts-de-France : état de l'offre au 11 septembre 2020 et bilan pédagogique 2018 », les études de l'ex-DIRECCTE n°7, novembre 2019
<http://hauts-de-france.dreets.gouv.fr/Les-organismes-de-formation-professionnelle-en-Hauts-de-France-18649>
- Groupe RCA 4D, « Cartographie et analyse de l'offre de formation professionnelle dans les Hauts-de-France », Rapport commandé par une administration, IRA de Lille, mars 2019
http://hauts-de-france.dreets.gouv.fr/sites/hauts-de-france.dreets.gouv.fr/IMG/pdf/cartographie_et_analyse_de_l_offre_de_formation_professionnelle_dans_les_hauts_de_france.pdf
- Ministère du travail, DGEFP, « Activité des services de contrôle DGEFP/DIRECCTE-DIECCTE, Services régionaux de contrôle, Bilan 2019 », novembre 2020
http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/bilan_src_2019.pdf

entreprises **travail** régulation
emploi développement économique
tourisme **dialogue social**
formation tout au long de la vie
international **compétitivité**
régulation concurrentielle

DOCUMENT RÉALISÉ PAR LE SERVICE DES ÉTUDES, DES MÉTHODES
ET DE L'APPUI STATISTIQUE (SEMAS) DE LA DREETS HAUTS-DE-FRANCE



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Les Arcades de Flandre, 70 rue Saint-Sauveur - BP 30502 - 59022 LILLE Cedex
Tél. 03 20 96 48 60 • Fax. 03 20 52 74 63
Internet : <http://hauts-de-france.dreets.gouv.fr>